

DIU Expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Présentation

IMPORTANT : Ce Diplôme Interuniversitaire est reconnu par le Conseil National de l'Ordre des Médecins et donne droit à l'utilisation du titre professionnel

La formation DIU Expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs aura lieu pour l'année universitaire 24/25 à l'UPEC ([cliquez ici pour information complémentaire UPEC](#))

Référence formation (à rappeler dans toute correspondance) : DIM191

Responsable pédagogique : Dr Olivier Drunat

Forme de l'enseignement : en présentiel

Université partenaire : UPEC

Pour vous inscrire, déposer votre candidature sur C@ndiOnLine

OBJECTIFS

* Former des professionnels médicaux amenés à donner des avis pour des personnes vulnérables (certificat médical circonstancié, non retour à domicile).

* Il permettra d'améliorer également les connaissances sur la mesure des capacités décisionnelles des individus pour les acteurs intervenants en dehors du champ médical (magistrats, greffiers, mandataires, notaires).

COMPÉTENCES VISÉES

A l'issue de la formation, l'apprenant est capable de :

- * établir des avis relatifs à des personnes vulnérables (certificat médical circonstancié, certificat de non-retour à domicile).
- * rédiger de tels certificats nécessite la maîtrise de plusieurs domaines de compétence :
 - * psychiatrique, cognitif, déontologique et juridique.Il permettra d'améliorer également les connaissances sur la mesure des capacités décisionnelles des individus pour les acteurs intervenants en dehors du champ médical (magistrats, greffiers, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, notaires, avocats notamment).

Programme

ORGANISATION

Référence formation : DIM191

Volume horaire : 102 heures

Calendrier : du 15 Janvier 2024 au 25 septembre 2024

Rythme : 4 sessions de 4 jours

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Lieu(x) de la formation : Faculté de Droit à Créteil ; Hôpital Bretonneau 75018

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

- * Introduction au fonctionnement de la justice
- * Rôle du juge des tutelles
- * Les systèmes de protection dans le monde
- * Les mesures de protection juridiques
- * Droits des personnes malades
- * Rôle du protecteur des majeurs
- * Association tutélaires
- * Rôles des avocats
- * Rôle des notaires
- * Rôle du médecin « expert »
- * Responsabilité juridique du médecin expert
- * Les relations du médecin avec les différents intervenants au cours de la procédure
- * L'exploitation des documents
- * Appel à témoigner

Télécharger le planning 2023/2024

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Équipe pédagogique

P. Amiel / G. Arcesse / F. Avram / J.C. Badin / F. Benezech / A. Bertrand / A. Bosquet / S. Bottineau / A. Caron Deglise / O. Drunat / B. Ennuyer / B. Eyraud / O. Faraldi / C. Gatignol / C. Ghica-Lemarchand / B. Gueguin / J. Jean / F. Jegu / M. Joly / P. Koskas / A. Kroel / V. Lefebvre des Noettes / C. Lepresle / E. Lepresle / C. Louis-Vahdat / A. Manetti / M. Mercat-Bruns / A. Metais / V. Montourcy / R. Moulias / E. Pecqueur / J. Perez / N. Peterka / C. Peyneau-Pons / F. Ploskas / A. Poissonnet / J. Polard / M. Rene / M. Romdhani / A. Verloes / P. Veron / N. Waksman / C. Wong

Ressources matérielles : Afin de favoriser une démarche interactive et collaborative, différents outils informatiques seront proposés pour permettre :

- * d'échanger des fichiers, des données
- * de partager des ressources, des informations

- * de communiquer simplement en dehors de la salle de cours et des temps dédiés à la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

Au cours de la formation, le stagiaire émerge une feuille de présence par demi-journée de formation en présentiel et le Responsable de la Formation émet une attestation d'assiduité pour la formation en distanciel.

À l'issue de la formation, le stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction en ligne, à chaud. Celui-ci est analysé et le bilan est remonté au conseil pédagogique de la formation.

Admission

* Professionnels médicaux
et

* Personnels judiciaires
amenés à travailler auprès des personnes vulnérables.

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire hormis les diplômes liés aux titres que doivent détenir les futurs inscrits (cf. personnes autorisées à s'inscrire dans rubrique "Admission").

LES CLEFS DE LA RÉUSSITE

Des fiches pratiques sont à votre disposition sur la page <http://www.reussir-en-universite.fr/index.html>.

Droits de scolarité :

FRAIS DE FORMATION* selon votre profil

- * Pour toute personne bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle : **2470€**
- * Pour toute personne finançant seule sa formation : **1400€**
- * Tarif préférentiel **UNIQUEMENT** si vous êtes :

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

* Diplômé de moins de 2 ans d'un DN/DE (hors DU-DIU) OU justifiant pour l'année en cours d'un statut d'AHU OU de CCA OU de FFI hospitalier : **1240€** (justificatif à déposer dans CandidOnLine)

* Étudiant, Interne, Faisant Fonction d'Interne universitaire : **1240€** (certificat de scolarité universitaire justifiant votre inscription en Formation Initiale pour l'année universitaire en cours à un Diplôme National ou un Diplôme d'État - hors DU-DIU - à déposer dans CandidOnLine)

FRAIS DE DOSSIER* : 300 € (à noter : si vous êtes inscrit(e) en Formation Initiale à Université de Paris pour l'année universitaire en cours, vous n'avez pas de frais de dossier – certificat de scolarité à déposer dans CandidOnLine).

**Les tarifs des frais de formation et des frais de dossier sont sous réserve de modification par les instances de l'Université.*

Cliquez ici pour lire les Conditions Générales de vente / Outils de l'adulte en Formation Continue / Documents institutionnels / CGV hors VAE

Date de début de candidature : 1 juin 2023

Date de fin de candidature : 15 déc. 2023

Date de début de la formation : 15 janv. 2024

Et après ?

POURSUITES D'ÉTUDES

Vous pouvez toujours compléter ou acquérir de nouvelles compétences en vous inscrivant à d'autres diplômes d'université, des formations qualifiantes ou des séminaires.

Contacts

Responsable du diplôme

Olivier Drunat
olivier.drunat@aphp.fr

Secrétariat pédagogique

Frédérique Daniélo
01 53 11 17 10
frederique.danielo@aphp.fr

Gestionnaire de formation continue

Dabhia Maati
01 57 27 74 37
dabhia.maati@u-paris.fr

En bref

Composante(s)

UFR de Médecine

Modalité(s) de formation

- Formation continue

Capacité d'accueil

30

Lieu de formation

Lieux multiples (se référer à l'onglet présentation)

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation